

Approbation des montants des subventions
accordées au titre de l'exercice 2024 aux
organisations syndicales et associations étudiantes
élues aux conseils centraux

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 02 juillet 2024

Délibération 2024/07/CFVU – 84

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les montants des subventions accordées au titre de l'exercice 2024 aux organisations syndicales et associations étudiantes élues aux conseils centraux.

Toulouse, le 02 juillet 2024

La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 39
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA du 03 juin 2024

Subventions 2024 aux organisations syndicales et associations étudiantes élues aux conseils centraux – Services Centraux CRB 101

EXPOSE DES MOTIFS

Vote des montants des subventions accordées au titre de l'exercice 2024 aux organisations syndicales et associations étudiantes élues aux conseils centraux, prises en charge sur les crédits du CRB 101 (Services centraux).

La proposition au vote de la subvention au titre de l'exercice 2024 interviendra prochainement.

DESCRIPTIF DE LA MESURE

Subventions accordées au titre de l'exercice 2024 sur le CRB 101 (Services Centraux) pour un montant total de **6 037,02 €** pour les bénéficiaires suivants :

Base par étudiant : 274,41 €	Répartition 2024 au prorata du nombre d'élus		
BOUGE TA FAC AVEC L'AGEMP x E=MC2	CA	4	4116,15 €
	CFVU	11	
UNI : POUR L'EXCELLENCE ET TA REUSSITE !	CA	1	823,23 €
	CFVU	2	
L'UNION ETUTIDANTE : POUR UNE UNIVERSITE SOCIALE, ECOLOGIQUE ET EMANCIPATRICE	CA	1	1097,64 €
	CFVU	3	
		TOTAL	6037,02 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.